

- **Accueil**
- **A propos de ce blog**
  - **Pour qui ? Pourquoi ?**
  - **Envoyer un commentaire**
- **CGT Paris St-Lazare**
  - **Qui sommes-nous**
  - **Contacts locaux**
  - **Nos valeurs**
- **Cheminots**
  - **Jeunes**
  - **Maîtrises et cadres**
- **Agir ensemble**
  - **Adhérez !**
  - **Nous écrire**
  - **Sites partenaires**



Tweets de  
@secteurcgtps1

## Archives

- **septembre 2014**
- **août 2014**
- **juin 2014**

## Catégories

- **Non classé**

Discours de politique général du Premier ministre »

# Contre la répression patronale



**Tous au rassemblement le Mercredi 24 septembre 2014 – 13H30 Cour D'Amsterdam**

*Un préavis de grève régional a été déposé pour couvrir cette action.*

**Nous devons réagir et ne pas laisser faire la direction.**

Huit de nos collègues font les frais de la posture dogmatique de la direction dictée par Pépy :

Sur les huit agents concernés, quatre sont sanctionnés d'un jour de mise à pied avec sursis, deux de deux jours

de mise à pied ferme, et les deux autres seront traduits devant le conseil de discipline le 24

septembre 2014.

Les faits reprochés, ce serait d'avoir bu sur le poste de travail – en l'occurrence au PRS de Paris Saint-Lazare – et d'avoir été ivre,

tel que l'affirmait une certaine presse qui n'est pas franchement du côté des ouvriers, avec à l'appui une vidéo datant de février 2013 balancée par un ancien agent congédié pour insuffisance de résultats. Or, l'enquête menée pour savoir ce qui s'était exactement passé ce jour là a révélé qu'en fait il n'y avait pas grand-chose à dire ; et même mieux, que l'équipe en question avait tout juste une demi-heure après cette fameuse vidéo, parfaitement traité un incident de circulation (personnes dans les voies).

Malgré cette reconnaissance, la direction a enclenché la procédure disciplinaire en demandant des explications et en recevant ces huit agents en entretien préalable à sanction. Là encore, elle a refusé d'entendre ce qu'avaient à dire ces agents et a taillé dans la masse. Pour ceux qui n'ont pas bu : une mise à pied avec sursis car ils n'ont pas dénoncés leurs collègues qui auraient été dans un état anormal (étrange pour des gens qui ont parfaitement géré un incident de circulation). Pour les autres, et selon la tête du client : deux jours de mise à pied ferme

ou le conseil de discipline. Même pour un évènement sécurité grave, on ne risque pas une sanction aussi lourde. Mais le président Pépy avait donné ses ordres ; et ils étaient stricts...  
médiatisation oblige !

### **Impossibilité de dialoguer**

Ayant rencontré à deux reprises la direction, d'abord celle de l'EIC puis celle de la région, nous avons pu exprimer ce sentiment d'injustice et d'irrationalité, contexte dans lequel l'affaire a été traitée. Nous avons pu

également dire ce qui serait pour nous un niveau de sanctions plus juste : aucune sanction pour les agents ayant déclaré ne pas se souvenir des faits reprochés (vu l'ancienneté : presque deux ans) ou ayant déclaré ne pas avoir consommé d'alcool, et un blâme avec inscription pour ceux l'ayant reconnu.

Les dernières DP de l'EIC ont été l'occasion de préciser une nouvelle fois notre position : le dialogue est toujours

impossible avec un DET totalement éloigné des réalités du terrain. À chaque fois, nous avons reçu une fin de non-recevoir.

Alors que cette même hiérarchie a reconnu unanimement que nos collègues avaient parfaitement traité l'incident

de circulation une demi-heure après la fameuse vidéo, elle condamne toujours sans ménagement, sans discernement, pieds et poings liés aux ordres de Pépy.

Voilà la triste réalité de ce qu'est désormais le dialogue social à la SNCF. Il y a eu, ce jour-là, un comportement

qui relevait de l'exception.

Mais les sanctions en découlant sont disproportionnées par rapport à ce qu'il s'est réellement passé; et nous ne pouvons que condamner ce comportement patronal répressif. Il ignore tous les progrès qui ont pu être

constatés ces dernières années en matière de lutte contre l'alcoolisme et efface d'un trait toute action de prévention possible.

En conséquence, les syndicats SUD-Rail, CGT et UNSA appellent les cheminots de la région Saint-Lazare à se réunir le 24 septembre 2014 pour soutenir nos deux collègues traduis ce jour-là devant le conseil de discipline.

## Mais que s'est-il vraiment passé au PRS de Saint-Lazare le jour de cette vidéo ?

Et bien, ce jour là, comme il faut venir travailler un dimanche, et que ce n'est pas si marrant que ça – ce n'est quand même pas un privilège ! –, ces cheminots ont décidé de faire des crêpes. Et pour la pâte, il ont emmené du rhum ; breuvage qui, une fois passé à la poêle, aura perdu sa capacité enivrante sans pour autant perdre sa capacité olfactive.

Là-dessus, ils ont voulu préparer un cocktail dont ils avaient vu une recette quelque part. Recette avec du piment et très mal dosé : certains ont voulu goûter un petit verre, mais celui-ci était tellement épicé que personne n'a fini son verre.

Voilà donc le « crime » de ces cheminots. Pour la petite histoire – mais la direction refuse d'en tenir compte –, moins de trente minutes après que ces images ont été filmées il y a eu un incident : des voyageurs se sont retrouvés au milieu des voies.

Tout le monde reconnaît que cette situation dangereuse a été parfaitement gérée par les soi-disant cheminots ivres du PRS. Cela nous prouve, si cela était encore nécessaire, du caractère « bidonné » de cette fameuse vidéo.

septembre 19th, 2014 | Categories: Non classé

### Profile

[Sign in with Twitter](#) [Sign in with Facebook](#)

or

Name

Email

Not published

Website

Comment

- **6 Replies**
- **0 Comments**
- **0 Tweets**
- **6 Facebook**
- **0 Pingbacks**

Last reply was 2 days ago

